Une enquête officielle est ouverte

Des envoyés du Ministre de la Guerre y participeront

Quelle est la cause étonnante de la collision qui endeuille notre champ d'aviation militaire de Douai ?

Il est bien difficile de répondre quant à présent.

Les lointains témoins de l'accident, interrogés, ne savent que dire.

Ils croient que par suite d'une fausse manœuvre le biplan du capitaine Dubois est venu se jeter sur celui du lieutenant Pelgnian.

Tous deux voulurent éviter l'horrible accident. Ils tentèrent de monter, mais le biplan du capitaine accrocha par son hélice les fils tendeurs du biplan du lieutenant qui fut en quelque sorte happé puis coupé en deux.

Il semble que ce soit, jusqu'à présent, à cette hypothèse que s'est arrêtée la commission d'enquête composée d'officiers et de constructeurs nommés par le général Michel Dalton.

Une visite sur les lieux de l'accident n'édifia guère les enquêteurs car on ne trouve plus que des débris des deux biplans.

L'enquête officielle se poursuivra néanmoins.

Elle aura une importance d'autant plus grande que M. Millerand, ministre de la Guerre a envoyé à Douai un de ses officiers d'ordonnance et a chargé M. le commandant Labadie, chef du groupe d'aviation de Reims et deux officiers aviateurs de participer à l'enquête ouverte à La Brayelle.

Les obsèques auront lieu vendredi

Il est vraisemblable que les obsèques des deux victimes de l'aviation auront lieu vendredi.

Elles seront célébrées avec un éclat particulier et causeront sûrement dans Douai une grosse émotion, car les morts étaient des officiers fort estimés de la population et dont le souvenir restera cher à l'esprit de nombreux amis.

A. W.

Nouvelles Parlementaires

Les retraites des mineurs

LE RAPPORT DE BASLY APPROUVÉ PAR LA COMMISSION

Paris, 19 juin. — La Commission des mines, réunie cet après-midi à la Chambre sous la présidence de Basly, a approuvé les termes du rapport de ce dernier sur sa propre proposition relative aux caisses de secours des ouvriers mineurs.

Elle a admis le principe d'une caisse unique par concession ainsi que le vote au scrutin de liste sous enveloppe avec de la cabine. Elle n'a modifié le rapport que sur un point en fixant à deux ans le délai dans lequel la concession au lieu d'un an, chiffre proposé par Basly (la loi disait cinq ans), le délai nécessaire aux ouvriers pour être éclairés.

M. Roden a communiqué à la commission des renseignements statistiques [illegible] rapport sur la caisse autonome des retraites.

Un amendement de Basly

LES COMPAGNIES ET LES RETENUES SUR LES SALAIRES

Paris, 19 juin. — Amendement à la loi des finances tendant à obliger les Compagnies houillères à communiquer aux administrateurs des caisses de secours les pièces comptables relatives aux retenues opérées sur les salaires des ouvriers présenté par le citoyen Emile Basly, député.

Les Compagnies houillères sont tenues de communiquer aux administrateurs des caisses de secours des ouvriers mineurs instituées par la loi du 29 juin 1894 les registres et pièces de comptabilité pouvant justifier les retenues opérées sur le salaire de leurs ouvriers.

Pour les soutiens de famille

UN AMENDEMENT DE M. DANIEL VINCENT

Paris, 19 juin. — M. Daniel Vincent a déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

En ce qui concerne les jeunes gens ayant fait déclaration de présidence, et résidant effectivement à l'étranger depuis deux ans au moins au 1er janvier de l'appel de leur classe, et justifiant de leur qualité de soutiens indispensables de famille, l'allocation journalière prévue par les articles 22 de la loi du 21 mars 1905 et 22 de la loi du 8 avril 1910 est accordée par les commission départementales sur avis motivé du représentant de la République à l'étranger en supplément de la quotité de 10 % établie par les lois précitées.

LES CONSEILS DE GUERRE

Paris, 19 juin. — La commission sénatoriale de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Alfred Mézières. Elle s'est occupée à nouveau du projet relatif à la réforme des conseils de guerre et entendu M. Genvais exposer les grandes lignes de l'avis qu'il a été chargé de rédiger sur le texte arrêté par la commission spéciale.

L'ACQUIT BLANC

Paris, 19 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre la proposition de loi de M. Emile Bender et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice de l'acquit blanc aux liqueurs, vins de liqueurs et apéritifs, préparés exclusivement avec de l'alcool de vin de marc ou de fruit.

La réforme électorale

LE SECTIONNEMENT DE LA SEINE ET DU NORD

Paris, 19 juin. — MM. Goniaux, Guislain, Le Roy, Pasqual, Defontaine, Lemire, Potié, etc., ont déposé l'amendement suivant au projet de réforme électorale :

Rédiger comme suit l'article 2 :

« La circonscription électorale est constituée par le département ou par un groupe du département établi suivant le tableau annexé à la présente loi.

» Les départements de la Seine et du Nord sont sectionnés conformément au tableau susmentionné. »

La grève des Inscrits Maritimes

IMPORTANT MEETING A MARSEILLE

Marseille, 19 juin. — Les inscrits maritimes se sont réunis ce matin, à dix heures, en grand nombre, à la Bourse du travail, sous la présidence de M. Augustin. Il a été aussitôt procédé à la formation d'un comité de grève permanent.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« Les équipages présents du port de Marseille, réunis à la Bourse du Travail, affirment à la population avoir tout fait pour éviter un conflit, constatent que les décisions prises hier soir pour rendre la grève effective aujourd'hui ont été respectées par tous les équipages et déclarent être prêts à continuer la lutte jusqu'à ce que les armateurs aient daigné discuter ».

Après un appel de M. Jouhaux, de la C. G. T., à la solidarité des grévistes, la réunion a pris fin vers midi sans incident.

LES PAQUEBOTS EN PANNE

Marseille, 19 juin (onze heures). — Le mouvement gréviste s'accentue. Les marins du paquebot « Corté-II », du « Félix-Touche », de la « Savoie », du « Pélion », de l' « Ispahan », du Saint-Augustin » et de la « Ville-de-Naples » ont débarqué.

Le « Corté-II » devait partir à deux heures avec le service de la poste, à destination de Bastia.

Les dépêches seront expédiées par la voie de Nice.

DECISION MINISTERIELLE

Marseille, 19 juin. — Le gouvernement vient de mettre à la disposition des armateurs 200 marins de l'Etat, qui seront embarqués sur le « Corte », le « Félix » et sur la « Ville de Ciotat ».

Le premier détachement de marins est arrivé de Toulon vers une heure.

A DUNKERQUE

LA GREVE GENERALE

VOTEE A L'UNANIMITE

Dunkerque, 19 juin. — Ce matin, aucun inscrits ne s'est présenté à son bord, et les ouvriers du port ne se sont pas rendus à leur travail. Inscrits et dockers se sont réunis à six heures et demie à la Bourse.

Les quais et les entrepôts sont gardés militairement.

Aucun incident ne s'est produit.

Deux nouvelles réunions ont eu lieu cet après-midi.

Dunkerque, 19 juin. — Les inscrits maritimes, réunis cet après-midi, à la Bourse du travail, ont voté à l'unanimité la grève générale.

Le chômage est déjà à peu près complet.

Dans les autres ports

AU HAVRE

Le Havre, 19 juin. — Aucun incident ne s'est produit depuis la déclaration de grève. Les grévistes tiennent meeting sur meeting. Ils se sont réunis ce matin, à neuf heures, à la Bourse du travail.

Toujours le même service d'ordre autour des bâtiments et des quais des différentes Compagnies.

A BORDEAUX

Bordeaux, 19 juin. — Le nombre des grévistes inscrits maritimes est de 116 dont 80 pour le paquebot « Chili », qui doit partir dans une huitaine de jours pour l'Amérique du Sud.

Le reste des grévistes se répartit sur trois vapeurs dont les équipages font grève.

A SAINT-NAZAIRE

Nantes, 19 juin. — Le mot d'ordre de grève a été suivi à Saint-Nazaire, où les dockers et les rouliers ont quitté le travail.

Les chômeurs sont au nombre d'un millier.

On croit que la grève sera de courte durée.

DIMANCHE 30 JUIN

Les Robinsons du Maroc

par Ch. MALATO

A LA CHAMBRE

Un nouvel assaut des arrondissementiers contre le Ministère

A propos de la délimitation de la majorité républicaine. -- Vifs incidents. -- M. Poincaré obtient un nouveau vote de confiance à la presque unanimité.

Paris, 19 juin. — Comme aux lendemains des séances sensationnelles les députés sont peu nombreux aujourd'hui.

M. Paul Deschanel, président, ouvre la séance à 2 h. 25. MM. Poincaré, Millerand et Guist'hau sont au banc du gouvernement

Un projet de résolution de Breton

M. DESCHANEL annonce à la Chambre le dépôt par M. Breton et quarante de ses collègues d'un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à poursuivre la réalisation de la réforme électorale avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres.

La lecture de ce projet provoque sur de nombreux bancs des rires et des exclamations ironiques.

M. DESCHANEL. — La Chambre demande-t-elle l'appel nominal des 40 signataires ?

AU CENTRE. — Non, non, ce n'est pas la peine.

M. BRETON escalade la tribune pour développer son projet de résolution.

Le député du Cher s'étonne de la façon dont M. le président du conseil conçoit la composition de la majorité républicaine.

M. BRETON. — Je n'ai pas appris sans surprise que 200 voix républicaines ne constituaient qu'une fraction infime de la majorité républicaine.

J'ai constamment défendu la politique d'union des gauches. Je n'ai quitté le parti socialiste qu'après avoir refusé de me déshonorer dans des alliances avec la droite (Appl. à gauche.)

LAUCHE. — Vous êtes jaloux de nous voir compris dans la majorité républicaine. Vous avez pourtant été dans nos rangs !

M. BRETON. — J'ai fait partie, je le sais comme je l'ai dit du parti unifié, mais je l'ai quitté pour ne pas me prêter à des coalitions inavouables. (Vives protestations à l'extrême gauche.)

LAUCHE. — S'il n'y avait pas eu un parti socialiste qui eût préparé à M. Breton une circonscription dans le Cher, il ne serait pas ici. (Très bien, à l'extrême gauche.)

M. BRETON. — J'ai été élu par la discipline des républicains.

C'est pendant quelques minutes un chassé-croisé d'apostrophes entre l'orateur que soutiennent les arrondissementiers et l'extrême gauche.)

M. Deschanel s'époumonne pour rétablir le calme.

M. BRETON. — Je puis rappeler que M. le président du conseil traitait naguère les socialistes unifiés avec moins de tendresse qu'aujourd'hui. (Exclamations.)

Le vote d'hier a démontré que les républicains ont fait un effort loyal de conciliation, que la grande majorité des groupes de gauche ne pouvait pas admettre la proportionnelle intégrale et qu'il était essentiel de lui faire des concessions pour que la réforme aboutisse avec son concours. Depuis longtemps il était de tradition pour les ministères de ne gouverner qu'avec la majorité républicaine. Nous tenons à savoir sur ce point l'opinion de la Chambre et celle du président du conseil.

M. Poincaré riposte

M. POINCARE. — Le gouvernement s'est rendu à l'invitation de M. Breton. Il n'a d'ailleurs qu'à se féliciter du vote d'hier, s'il est de nature à élargir la majorité républicaine.

Le gouvernement ne peut faire aucune difficulté pour l'accepter. (Exclamations à gauche.)

M. BRETON. — Je demande alors à M. le président du conseil de nous définir la majorité républicaine.

M. Poincaré se lève à nouveau.

M. POINCARE. — Si M. Breton se charge de démontrer à la tribune que le gouvernement n'a pas obtenu hier la majorité républicaine, et si après mes explications, je ne suis pas d'accord avec lui, la Chambre aura à se prononcer par un ordre du jour. (Appl.)

Breton revient à la charge

M. Breton revient à la tribune. Mais son ton agressif déchaîne le tumulte tantôt à droite, tantôt à gauche. Les pupitres claquent, les invectives se croisent. M. Deschanel a toutes les peines du monde à rétablir le calme.

Le député du Cher peut enfin se faire entendre.

BRETON rappelle qu'il fut un temps où M. Poincaré déclarait, en parlant des socialistes, que les députés qui ne votaient pas le budget ne pouvaient être compris dans une majorité gouvernementale. (Applaudissements à gauche.)

DE LA PORTE. — Alors, il y a un an vous ne faisiez pas partie de cette majorité.

BRETON. — J'ai voté l'ensemble du budget.

L'orateur s'efforce de mettre l'attitude du président du Conseil en contradiction avec son discours de Bar-le-Duc, et avec l'attitude de Briand quand il quitta le pouvoir, après avoir conservé la majorité numérique de la Chambre.

Il termine en déclarant :

BRETON. — Il y a quelques jours, M. le président du Conseil nous a déclaré que les républicains avaient à choisir entre le ministère et la représentation proportionnelle qu'ils prétendaient nous imposer : les républicains ont choisi. (Applaudissements à gauche.)

Vive agitation

M. Poincaré réclame l'ordre du jour de confiance

La Chambre est très houleuse. Les députés en grand nombre sont maintenant à leur place. Les esprits sont très surexcités par cette soudaine discussion qu'on ne prévoyait pas. Et c'est au milieu d'une violente agitation que M. Poincaré prend la parole.

M. POINCARE. — Ce n'est pas à un projet de résolution, c'est à une interpellation que le gouvernement a à répondre. Le gouvernement ne saurait dans ces conditions accepter la motion de M. Breton. Je demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de confiance qui a été déposé. (Vifs applaudissements sur les bancs proportionnalistes.)

M. BRETON. — Je constate que M. le président du Conseil n'ose pas nous répondre. (Bruit.)

M. POINCARE. — Le gouvernement a la conviction d'avoir obtenu hier la majorité républicaine et il ne désespère pas de la voir s'élargir. (Vifs applaudissements.)

Intervention d'Augagneur

Au milieu du tumulte, M. Augagneur vient demander à M. le président du Conseil jusqu'où il entend élargir à droite la majorité républicaine.

M. AUGAGNEUR. — Dans le scrutin d'hier il est incontestable que le gouvernement n'a pas eu pour lui la majorité des groupes de gauche à moins d'y compter les abstentions.

Je demande à M. le président du Conseil qu'il délimite à droite la majorité républicaine et s'il y comprend les progressistes. (Applaudissements à gauche.)

M. MORIN (du Cher). — Je ne veux pas contester à un parti qui se dit à l'avant-garde [illegible] la qualité de républicain. (Mouvements divers.)

Le gouvernement entend-il comme il l'a déclaré s'appuyer sur une majorité républicaine de gouvernement.

On ne peut pas considérer comme faisant partie de cette majorité les membres d'un parti qui refusent systématiquement de voter le budget. (Interruptions.)

UNE VOIX. — Et M. l'abbé Lemire ?

M. MORIN. — Je pose cette question au nom des républicains laïques (Applaudissements à gauche) à M. le président du Conseil qui a lui-même déclaré à M. Charles Benoist qu'entre eux il y avait toute la question religieuse.

Par là il voulait dire sans doute qu'il entendait imprimer à sa politique un caractère laïque. (Mouvements divers).

C'est en effet l'esprit laïque qui est à la base de toute politique républicaine et démocratique. (Applaudissements à gauche.)

M. Breton intervient à nouveau et d'un ton très vif souligné par les applaudissements d'une partie de la gauche, il s'adresse à M. Poincaré.

M. BRETON. — Je demande à M. le Président du Conseil de nous dire s'il considère comme appartenant à la majorité le groupe de l'union républicaine dont fait partie M. Ch. Benoist alors qu'il déclarait lui-même à M. Charles Benoist...

Les remords de M. Dalimier

Mais voici que se produit une intervention importante qui produit un gros effet..., celle de M. Dalimier qui a toujours été proportionnaliste et qui a voté hier pour M. Poincaré.

M. DALIMIER. — J'ai voté hier contre le renvoi à la commission ; après examen du scrutin je déclare que je ne peux pas rester dans la majorité d'hier. (Vifs applaudiss. à gauche.)

M. CHANOT. — Il paraît que nous avons la gale !

M. DALIMIER. — Il ne s'agit pas seulement de la réforme électorale ; demain il y aura d'autres questions à résoudre pour lesquelles il faudra une autre majorité.

Je suis de ceux qui n'acceptent pas de triompher contre ses amis politiques avec l'appui de ses adversaires et je regagne mon parti (Vifs appl. à gauche).

Jaurès a la parole

C'est Jaurès qui répond. L'agitation devient très violente.

JAURES. — On nous objecte pour nous exclure de la majorité que nous ne votons pas le budget, mais nous ne le votions pas non plus du temps du ministère Combes. (Appl. répétés sur les bancs proportionnalistes).

M. MORIN. — Vous l'avez voté.

JAURES. — Jamais.

Avec fougue, l'orateur socialiste dénonce le double jeu qui consiste tantôt à vouloir admettre les socialistes dans la majorité, tantôt à les rejeter à l'heure ou une large politique de justice électorale peut gêner les combinaisons étroites.

— Savez-vous, dit-il aux radicaux quelles peuvent être les conséquences de vos manœuvres ?

M. CHANOT. — La dissolution ? (Bruit). La dissolution ! oui, on y arrivera !

M. MASSE. — J'ai toujours été partisan d'une alliance avec les groupes de gauche, même les plus avancés. Les socialistes ont été les alliés du ministère Combes ; comment se fait-il qu'ils aient changé d'attitude, et soient devenus les alliés du ministère Poincaré soutenu par les progressistes ? (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

JAURES. — Nous sommes habitués à nous voir flétris et exclus.

S'il est entendu que ces 200 républicains de choix puissent supprimer leurs adversaires ou les forcer à capituler, c'est la faillite du régime. (Vifs appl.)

M. DUMENIL. — Vous avez les voix de la droite.

JAURES. — Prenez-vous l'engagement de renoncer aux voix de la droite pour les questions sociales. (Vifs appl.)

Si vous rendez tout gouvernement impossible vous ouvrez pour le régime la crise la plus profonde et la plus grave. (Vifs appl. sur les bancs proportionnalistes).

M. André HESSE dit qu'il s'est abstenu hier. Mais prenant aujourd'hui ses responsabilités, il vient, bien qu'antiproportionnaliste jusqu'à présent, se ranger du côté du ministère. (Appl. au centre).

M. Poincaré remonte à la tribune

M. POINCARE. — Je déplore les divisions entre républicains.

Lorsqu'hier M. Augagneur a retiré spontanément son contre-projet, on pouvait espérer que nous allions tous collaborer loyalement à la réforme. Où voit-on quel acte, quelle parole d'un membre du gouvernement peut justifier l'interpellation sur la politique générale qui vient de lui être adressée ? Quelle partie de son programme a-t-il abandonnée ? Signalez une défaillance dans la défense de l'école laïque ? La Chambre se prononcera. (Appl).

Le débat est fini, on va voter.

M. MORIN. — Le gouvernement n'a rien répondu. (Exclamations).

M. MAGNIAUDE. — Nous attendons une réponse.

M. DESCHANEL rappelle à la Chambre qu'elle est saisie de la motion de M. Breton et d'un ordre du jour déposé par M. Denis, Verlot et Pierre Goujon et ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

M. DESCHANEL. — La priorité est demandée [illegible] Breton.

M. POINCARE. — Le Gouvernement la repousse.

La priorité pour la motion Breton est mise aux voix.

On vote comme hier dans la plus confuse des agitations.

La priorité pour la motion Breton repoussée par 345 voix contre 179

L'ordre du jour de confiance voté par 366 voix contre 7

Après pointage, la priorité pour l'ordre du jour Breton est repoussée par 345 voix contre 179.

Les proportionnalistes applaudissement.

La première partie de l'ordre du jour Denis, Verlot et Pierre Goujon est mise aux voix. Elle est ainsi conçue :

« La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement ».

Cette première partie est adoptée par 393 voix contre 15.

Les exclamations et les applaudissements saluent sur les bancs proportionnalistes la proclamation du scrutin.

La 2e partie de l'ordre du jour Denis est mise aux voix. Elle est ainsi conçue : « Et confiante en lui, passe à l'ordre du jour ».

Elle est adoptée après pointage par 346 voix contre 11. (Nouveaux applaudissements des proportionnalistes).

L'ensemble est adopté par 366 voix contre 7.

La discussion des articles

On passe maintenant à 5 heures et demie à la discussion de l'article 1er du projet de loi ainsi conçu :

« Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités ».

M. Thierry Cazes combat ce texte.

M. THIERRY CAZES. — Le scrutin d'arrondissement qu'on a si souvent condamné présidera encore aux prochaines élections.

M. FRANKLIN BOUILLON. — C'est un membre du cabinet Poincaré, M. A. Briand qui le premier, a osé jeter le discrédit sur le scrutin d'arrondissement par son épithète de mare stagnante.

M. POINCARE. — Je m'étonne que vous choisissiez pour interpeller M. Briand, le moment où il n'est pas là.

M. FRANKLIN BOUILLON. — Je le lui dirai quand il sera ici. (Bruit).

M. POINCARE. — Il est injuste en tout cas d'attaquer ainsi un homme de son talent et de son caractère.

M. THIERRY CAZES. — Je voterai le scrutin de liste majoritaire, et j'estime que le scrutin d'arrondissement est le moins mauvais des systèmes de votation.

Après une courte intervention de M. Andrieux, le renvoi à lundi est demandé.

M. GROUSSIER ne s'oppose pas au renvoi à lundi mais il demande à ses collègues de tous les partis de discuter sérieusement la réforme.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures.

LE PAIN AUGMENTE

LES GRANDES BOULANGERIES COOPERATIVES DE LA REGION DE LILLE VENDRONT LE PAIN DE TROIS LIVRES 55 CENTIMES AU LIEU DE 58 A PARTIR DU 1er JUILLET.

LA HAUSSE EXTRAORDINAIRE DES FARINES EN EST CAUSE.

Il y a quelques jours nous signalions ici même la hausse croissante du blé en dépit de la décision proposée par le Gouvernement et ratifiée par la Chambre de prolonger le délai d'admission temporaire des blés. C'est une mesure insuffisante, disions-nous. Et nous citions à l'appui de nos dires les prix du blé depuis plusieurs jours, avant et après le vote de la Chambre. Ils n'avaient pas cessé de monter !

Voici aujourd'hui la triste confirmation par les faits mêmes de ce que nous prétendions.

Le pain augmente !

Les ménagères vont sentir durement les effets de la hausse qui les touchait peu tant qu'on ne parlait que de blé et qui va les intéresser cruellement maintenant qu'il s'agit de l'augmentation du pain.

UNE DECISION des Coopératives de Lille

Déjà depuis quelque temps les boulangers de Lille et environs avaient porté le prix de leur pain, insensiblement, de 0,50 les trois livres à 0,55 et certains mêmes à 0,60.

Les coopératives seules avaient tenté de résister, espérant une amélioration dans la situation générale du marché des farines.

L'amélioration ne se produisit pas, et au contraire la hausse persista.

Le 18 octobre 1910, une réunion des sociétés coopératives de Lille avait eu lieu pour envisager la nécessité d'augmenter le pain, en raison de la cherté des farines qui valaient alors 34 fr. 50 et 35 fr. 50.

Actuellement, aux derniers cours du marché de Lille du 19 juin, les farines sont cotées 40 et 41 francs. Quelle différence !

Une nouvelle réunion des sociétés coopératives fut jugée nécessaire. Elle a eu lieu hier soir au café Duval, 47, rue de Paris, à Lille.

Et la décision suivante fut prise :

« A partir du 1er juillet, les coopératives ouvertes de Lille et environs décident d'augmenter le prix du pain de trois livres de 0,05.

» Le pain de trois livres que les coopérateurs paient actuellement 0 fr. 50 se paiera donc 0 fr. 55. »

Voilà une décision grave et qui touche un très grand public. Elle vaut qu'on donne quelques explications supplémentaires.

Interview du citoyen Samson

On remarquera que la décision porte que l'augmentation sera faite dans les « coopératives ouvertes ». Il y a en effet d'autres coopératives dites « fermées » qui sont peu nombreuses et sont celles dont le nombre des membres est limité par les statuts. Elles seront d'ailleurs averses de la décision des coopératives ouvertes et pressenties quant à la possibilité d'une augmentation.

Les « coopératives ouvertes » sont celles qui comme l'Union de Lille peuvent prendre un nombre infini d'adhérents. Ce sont surtout celles là qui intéressent les consommateurs en général.

Nous avons rencontré le citoyen Samson à l'issue de la réunion des coopératives et nous lui avons demandé ce qui justifiait l'importante mesure de l'augmentation :

« Certes, nous dit-il, c'est bien à regret que nous en arrivons là, mais nous avons lutté jusqu'au bout et devant la hausse extraordinaire des farines comme aussi de toutes les

---

FEUILLETON DU 20 JUIN

La Découverte du Docteur Maffle

par Emile SOLARI

Roumégas traduisit. L'assemblée s'enthousiasma. Pascal fit expliquer qu'il s'agissait de surveiller sur le port l'embarquement d'un individu qui n'était autre que Rognefer et dont il donna une exacte description. En sus du paiement fixé, celui qui pourrait, par une ruse, amener le personnage au rendez-vous fixé, toucherait une prime de six livres sterling. Celui qui indiquerait la voie suivie pour le départ, toucherait trois livres, après vérification.

— Prenez les noms, dit Pascal.

Muni d'un crayon, Jacques écrivit, tandis que les nouvelles recrues passaient devant lui. A chaque nom, entre ses dents, il précisait d'un mot, la situation sociale de chacun.

— Messaoud-ben Moha mmed.
— Forçat arabe, évadé, sans doute.
— Hermann.
— Déserteur autrichien.
— Smithson.
— Bandit américain.
— Tse-li.
— Condamné chinois.
— Diégo.
— Brigand espagnol.
— Solvatelli.
— Pirate italien.

Roumégas ferma la marche.

— Roumégas, de Toulon.

Mais celui-là comprenait le français. Maffle s'abstint. Pascal, qui avait entendu chacune de ses réflexions, lui dit :

— Tu es sévère. Ce sont peut-être simplement de pauvres gens, dévoyés, je te l'accorde...

— Peuh ! fit Jacques, avec incrédulité.

Mais Pascal ne l'écoutant plus, il dit ;

— Et maintenant, rendez-vous ?...

— A l'hôtel de la Dorade, prononça Roumégas avec autorité. C'est le meilleur de la concession française ! Je le représente ici, messieurs, et il est tenu par un compatriote dont vous serez contents. Donc, tous les matins et tous les soirs, ces gens-là iront vous faire leur rapport. Si vous le voulez bien, je les surveillerai quelque peu. Voyez-vous...

Il fit un geste qui voulait dire :

— Il ne faut pas trop s'y fier.

Puis il continua, tout haut :

— Vos nouveaux employés demandent le paiement d'une journée d'avance.

— C'est trop juste. Mais je n'ai que de la monnaie russe et un peu d'or français.

— Ici, on se sert couramment de piastres mexicaines. Tout auprès, voici la boutique d'un changeur...

On s'y rendit. Jacques et Pascal étaient escortés de la tourbe qu'ils avaient recrutée. Plus près d'eux, marchait Roumégas qui tenait à se distinguer. Le changeur, un Chinois muni de grosses lunettes, fit des calculs compliqués sur un abaque, éleva des difficultés sans nombre, et finalement perçut une grosse commission. Enfin, le docteur put distribuer à la ronde le salaire d'une journée et la bande se dispersa.

— Le rapport, à six heures, sans faute, cria Roumégas. Messieurs, ajouta-t-il, chapeau bas, je vous conduis à l'hôtel.

Au lieu de se diriger vers les beaux quartiers, il mena les deux amis par des rues d'aspect douteux. Mais le but de la course se trouva être, vers le milieu de la concession française, un endroit assez aéré, sur lequel était construit, en matériaux légers, une petite maison à deux étages.

— L'hôtel de la Dorade. J'ai dit le meilleur. Je n'ai pas dit le plus cher ou le plus somptueux. Les prix y sont modérés. Le luxe médiocre. Mais quelle chère, messieurs !

Il s'effaça pour dégager la porte. Les deux amis entrèrent.

Dans une salle du rez-de-chaussée, ouverte à tous les vents, et dont les fenêtres étaient protégées par des stores, des couverts étaient mis. Mais personne encore n'avait pris place. Une horloge, d'ailleurs, annonçait dix heures.

— Monsieur Janlot, dit Roumégas, je vous amène deux voyageurs. Il faut deux chambres...

— Non, dit Pascal, une seule, plus grande, si c'est possible.

— Pour quelques jours ? interrogea Roumégas.

— Nous ne savons pas.. Donnez toujours la chambre.

Pascal examinait M. Janlot. C'était un ancien marin breton, qui s'était fait cuisinier, puis aubergiste. Petit, gros, rouge, la face enfantine, et parée seulement d'une imperceptible moustache, M. Janlot, insoucieux du décorum, portait en tout temps une sorte de blouse courte qui le faisait ressembler à un boucher parisien. Ennemi des contraintes et des bretelles, il remontait constamment son large pantalon, d'un geste des coudes, et montrait — ses manches retroussées — deux énormes bras aux mains courtes et très propres. Ses cheveux coupés ras laissaient voir la rondeur de sa tête, et son sourire plissait un petit œil malin.

— Des compatriotes, sans doute ? Je ne me trompe pas...

Familier, il tendit la main. M. Janlot aimait les manières rondes. Mais c'était un excellent homme, on le sentait. Pascal et Jacques donnèrent la poignée de main sans hésiter.

— Parisiens ? Moi, Breton. Pour vous servir.

La maîtresse du lieu, une grande femme, chargée de bijoux, timide, un peu sourde, salua cérémonieusement. On conduisit les deux voyageurs à leur chambre.

Roumégas avait annoncé :

— Je vais jeter un coup d'œil sur l'organisation de la surveillance. Je reviendrai pour le déjeuner.

Une fois seuls :

— Que penses-tu de nos auxiliaires ? demanda Pascal.

— Tout le mal possible.

— Il faut se contenter des aides qu'on trouve. Mais en particulier, ce Roumégas.

Jacques fit une moue.

— Eh bien, moi, je le crois relativement sûr. En route, je l'ai beaucoup étudié et je ne suis pas fâché de lui avoir laissé prendre le commandement de la troupe.

— On verra, dit Jacques. Mais n'aurais-tu pas jugé préférable d'aller trouver le consul ?

— Je crains les gens officiels. Les délais qu'ils imposent, les formalités auxquelles ils sont habitués ou astreints, forment des obstacles redoutables. Toutes les affaires, par leur entremise, deviennent compliquées. Si nous allons aviser le consulat, on nous objectera des questions de droit et de règlements à n'en plus finir. Cependant nous aviserons, et si cela devient indispensable, nous aurons recours à cette aide.

Jacques et Pascal procédèrent à leur toilette. Ils décidèrent d'attendre l'après-midi pour renouveler leur garde-robe et se débarrassèrent seulement des vêtements supplémentaires que le climat rendait inutiles. Puis ils descendirent pour réclamer leur repas. Une grande faim les sollicitait.

— Le déjeuner n'est pas tout à fait prêt, annonça M. Janlot. Mais, à propos, que désirez-vous manger ?

— Oh ! dit Pascal, nous laissons la composition du menu à vos bons soins.

— J'espère que vous ne vous en repentirez pas, dit le cuisinier, flatté.

Une demi-heure après, les deux amis étaient servis. Comme ils attaquaient le hors-d'œuvre, dans un petit cabinet qu'on leur avait réservé, Roumégas entra, radieux.

— Des nouvelles, messieurs, des nouvelles ! Vous voyez que ma vigilance ne s'endort point.

— Qu'y a-t-il ?

— Voici. Je visitais les postes choisis par mes hommes, en rectifiant ce que les positions prises pouvaient avoir de défectueux, quand j'aperçus, au loin, une silhouette qui me parut rappeler le signalement donné. Je m'approchai du personnage et je reconnus votre homme, à n'en pas douter.

— Une histoire de brigands, souffla Jacques à l'oreille de Pascal. Attention !

Comme s'il avait entendu, Roumégas continua :

— Afin de vous apporter la preuve de son identité, j'ai su, par ruse, lui faire dire son nom. Vous ne nous l'aviez pas nommé, n'est-ce pas ?

— Non.

— Eh bien, il s'appelle le docteur Ponsardin. Mais je crois que c'est un faux nom. Le vrai doit avoir pour initiales C. R. J'ai vu des marques.

Roumégas jouit un instant de son triomphe. Puis, sa large bouche animée du prodigieux mouvements :

— La conversation entamée, ce monsieur m'a posé de multiples questions sur le départ des navires. Il veut se rendre le plus vite possible à San Francisco. Et incidemment, il s'est enquis de vos personnes. Apprenant, en effet, que ma profession m'obligeait à remarquer l'arrivée des voyageurs, et à parcourir les quais tout le jour, M. Ponsardin m'a donné votre signalement et m'a demandé si je vous avais vus. J'ai répondu oui et j'ai affirmé que vous étiez repartis pour Canton.

— Bravo !

— J'ai donné sans hésiter l'heure du départ et le nom du navire. Mon interlocuteur a paru soulagé et a annoncé alors l'intention de se reposer quelques jours. Je lui ai proposé naturellement l'hôtel de la Dorade. J'allais vous l'amener, quand un concurrent s'est emparé de lui. Par quels moyens, messieurs, j'ai honte de le dire. Cet individu n'a pas craint de lui vanter le confortable des établissements anglais, et cela, il l'a fait malgré sa qualité de Français. Eh bien, votre Ponsardin s'est laissé prendre à la glu de ce verbiage !

— Alors, il vous a échappé ?

— Mais je l'ai fait suivre par Solvatelli, l'Italien. C'est un garçon rusé, peu franc, peut-être. On ne peut tout demander. Nous saurons ce soir ce que fait notre homme. Bien entendu, j'ai l'adresse de l'hôtel. La voici.

— Roumégas, dit Pascal, je vous octroie la forte prime et je vous invite à déjeuner.

La bonne nouvelle lui avait rendu toute sa confiance. Un peu de gaîté lui vint, et à aucun moment du voyage, il ne s'était cru plus près du but.

Sans se faire prier, Roumégas s'attabla. Bientôt on ne vit plus, au-dessus de [illegible]